



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pérennité de l'œuvre de l'artiste Anonyme sur la plage de Leffrinckoucke

Question écrite n° 30722

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'avenir d'une œuvre de « land art » réalisé par l'artiste Anonyme sur un *blockhaus* de la seconde guerre mondiale sur la plage de Leffrinckoucke près de Dunkerque. En effet, il y a six ans, Anonyme, artiste dunkerquois plein de talent, a réalisé une œuvre que l'on peut considérer comme profondément originale et d'une grande importance pour ce territoire. Il a eu l'idée de recouvrir de milliers d'éclats de miroir, l'intégralité d'un blockhaus datant de la Seconde Guerre mondiale (1944), construit par les forces d'occupation allemandes. L'importance, l'originalité de la démarche et de l'œuvre sont évidentes. Les multiples lectures et l'ensemble dégagent une puissance créatrice et d'interrogation qui en font la force. Le contraste est saisissant entre la masse et la légèreté, la lumière et l'obscurité à l'intérieur du bâtiment, la douceur de l'ensemble et ce pourquoi il a été fabriqué : détruire, repousser et donner la mort. Ce « recouvrement » fractionné et lumineux transforme véritablement le *blockhaus*. Il se fond dans le paysage en fonction de la lumière, des moments, de l'intensité du soleil et du bleu du ciel. Mais surtout, il fait de cet ouvrage militaire, à partir de son éclat, un nouveau point de repère sur différents plans. Repère maritime pour les marins qui croisent au large des côtes dunkerquoises, il permet également d'avoir un œil neuf sur le patrimoine militaire et l'histoire de la France. Splendeur de la lumière et des ciels flamands inséparables de la peinture en particulier et de l'art en général. Masse sombre, sourde et inquiétante du béton armé dédiée à la mort et à la volonté de puissance. Éclat lumineux qui brille sur la plage de sable fin sur laquelle la mer du Nord, tantôt calme, tantôt déchaînée est à l'image des passions qui agitent les hommes. Renversement du regard qui transforme un *blockhaus*, témoin pesant et embarrassant d'un passé qui pèse des tonnes, en rayon de lumière aérien qui éclaire l'avenir d'un jour nouveau. Or aujourd'hui, l'artiste annonce qu'il met un terme à l'entretien de son œuvre qui est littéralement entrée dans le patrimoine local. Il n'en a plus ni les moyens ni le temps. Au delà du gâchis que cela représente, la perte annoncée et inéluctable de ce travail et de ce qu'il représente provoque une légitime émotion sur le territoire. Il souhaite connaître les dispositions qu'il compte prendre vis à vis de l'avenir de cette œuvre afin qu'elle puisse perdurer.

Texte de la réponse

L'œuvre intitulée « Réfléchir », réalisée par l'artiste Anonyme sur la plage de Leffrinckoucke résulte, à la connaissance du ministère de la culture, d'une initiative individuelle. Elle n'a donc pas été créée dans le cadre d'une commande publique. Le ministère de la culture, qui n'en est ni propriétaire, ni financeur, n'est donc pas en mesure d'intervenir directement pour son entretien. Cependant, dans le cadre de sa politique de soutien à l'art dans l'espace public, le ministère de la culture pourrait analyser l'opportunité d'une aide ponctuelle à la restauration, si une collectivité territoriale en exprimait la demande. Il conviendrait pour cela qu'une collectivité territoriale, dans le cadre d'un accord formalisé avec l'artiste, s'engage à assurer la pérennisation de l'œuvre. La nature de l'œuvre et son implantation en front de mer rendent probablement son entretien coûteux et complexe. Le ministère de la culture conseillerait alors à la collectivité territoriale souhaitant porter le projet de faire réaliser, en premier lieu, une étude par un restaurateur d'œuvre d'art permettant d'évaluer la faisabilité d'un maintien de l'œuvre et de déterminer le protocole d'intervention et les matériaux les plus adaptés à son contexte. Les

questions relatives à la sécurité des usagers du site devront aussi être prises en compte. Les services du ministère de la culture, et en premier lieu, la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, se tiennent à la disposition des collectivités territoriales pour les conseiller en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30722

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4503

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8664